

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. IX.

1 JUIN 1910

No. 11

SOMMAIRE—Mgr l'Archevêque dans la province de Québec— Documents historiques—Discours du Pape—Le droitin meurt pas—Notre-Dame d'Augvergne. Faveur obtenue—Race et religion au Canada—Bénédiction de l'eau dans une localité ruthène—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

MGR L'ARCHEVEQUE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

Durant son séjour dans la province de Québec, après le sacre de Mgr Fallon, évêque de London, Mgr l'Archevêque a visité l'asile des incurables à Montréal et a présidé à une profession à Hochelaga chez les Rdes Sœurs de Jésus-Marie; il a visité trois autres communautés qui ont des maisons dans son diocèse: Rdes Sœurs Grises, Rdes Sœurs de Jésus-Marie et Rdes Sœurs de Miséricorde. Sa Grandeur a aussi visité le vénérable archevêque de Québec et Nos Seigneurs les Evêques de Trois-Rivières et de St-Hyacinthe.

Au pensionnat des Rdes Sœurs Ursulines de Trois-Rivières et à celui des Rdes Sœurs de la Présentation à St-Hyacinthe Mgr a été l'objet d'une réception solennelle et le passage ci-dessous de l'adresse de St-Hyacinthe indique bien le sentiment général de sympathie cordiale qui règne dans la Province-Mère.

“Pour un bon nombre d'entre nous, Monseigneur, c'est la fête du revoir, car nous avons gardé douce souvenance de votre dernière visite; votre parole vibrante de foi et de patriotisme avait ranimé nos jeunes enthousiasmes, et pourquoi ne pas avouer simplement que, depuis lors, nous avons mieux compris la communion des Saints; notre âme s'est agrandie et, de ses affections, elle a formé une hiérarchie où Saint-Boniface occupe un rang de choix.”

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Nous publions aujourd'hui la correspondance de M. Leau, docteur ès-lettres de Paris, chargé par la Société historique de St-Boniface, de copier les manuscrits conservés à Paris, et ayant trait à l'histoire de ce pays.

Paris, 14 avril 1910.

Monsieur le président,

Dans ma dernière lettre j'avais l'occasion de vous signaler, à ce qu'il me semble, que les archives du service hydrographique ne contiennent rien qui pût vous intéresser, à l'exception d'une simple note sur l'Ouest canadien. Cette note, dont je vous inclus copie, est (à supposer qu'elle ait été retranscrite) l'exemplaire original, elle est sur une feuille de petit format, écrite hâtivement, peu lisible, au milieu d'une foule d'autres notes de même aspect qui traitent surtout des longitudes et latitudes d'une foule de points de la Nouvelle-France. Elle n'est pas signée, mais elle est sans le moindre doute de N. Bellin, ingénieur en chef au dépôt des plans de la marine. La carte, dessinée en 1743 et à laquelle il fait allusion, est en tête de la belle *Histoire de la Nouvelle-France* par Charlevoix, publiée en 1744.

J'ai noté au passage, sur un autre feuillet, cette observation de Bellin "la lieue dont on se sert en Canada est de 84 arpents, chaque arpent de 30 toises." Il vous sera aisé de constater si ces mesures sont restées dans le même rapport dans toute l'étendue du Canada où vivent des groupes de population française.

Les travaux dont je vous ai entretenu sont en bonne voie d'achèvement.

Vous vous souvenez que je vous ai parlé de dépôt qui existait encore en 1871 à Versailles, il constitue à présent le dépôt des cartes du ministère des colonies.

Ce dernier ministère, dont je vous ai annoncé le transfert rue Oudinot, a abandonné ses archives au grand établissement des archives nationales; j'attends d'un moment à l'autre l'autorisation d'y travailler.

Je suis retourné à la Bibliothèque Nationale. Au service des cartes M. de la Roncière m'a dit qu'il aurait à cœur d'arriver au classement de toutes les pièces qui ne sont pas encore dépouillées. Aux manuscrits nous n'avons pas, vous ferai-je observer, Monsieur le Président, grand'chose à glaner. Il y a pourtant un dossier formidable, — une soixantaine de volumes, — sur le Canada, constitué par Margry. Mais ce ne sont guère que des copies qu'il a faites ou fait faire de pièces existant déjà dans nos dépôts ou pour quelques-unes, en Canada même (envoi de M. l'abbé Ferland). Toutefois il y a notamment sur La Vérendrye dont il s'est beaucoup occupé, des papiers originaux. J'en ferai ultérieurement un dépouillement complet après que les travaux plus urgents seront relevés.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'hommage épressé de mes sentiments les plus distingués.

L. Leau.

SUR LES PARTIES DE L'OUEST DU CANADA.

On a été fort longtemps sans avoir de connaissances des pays qui sont à l'ouest et au nord ouest du Lac Supérieur. Cependant il y a dans cette partie plusieurs Rivières considérables et plusieurs Lacs dont quelques-uns très grands. Aucunes cartes de l'Amérique des (nom illisible) et des Delisle n'en donnaient la moindre idée. La première carte du lac où quelque chose de ces Lacs et de ces Rivières est celle de l'Amérique Septentrionale que j'ay publiée en 1743, pour être mise à la teste de l'histoire de la Nouvelle-France, on y trouve le lac des Bois et Rivières qui le joignent avec le lac Supérieur et le lac de la Pluye entre deux, de même que deux autres grands Lacs qui sont plus au Nord dont j'ay nommé l'un Lac des Assiniboels et l'autre Lac des Christinaux; je devois la connoissance de ces grands Lacs et leur communication à la Baye de Hudson par deux Rivières considérables, à une carte manuscrite de 1687 dressée par le Sr Franquelin ingr. employé dans le Canada et dont les travaux et les voyages ont été considérables dans ces pays, la partie des Rivières était tirée de la carte manuscrite dressée sur les relations du sauvage Ochagac et autres: dont j'ay les originaux au Depot. Mr Duville dans sa carte de l'Amérique Sept. de 1746 a fait usage de cette carte du sauvage Ochaga, mais il n'a pas cru devoir marquer mes deux grands Lacs des Assiniboels et des Christinaux, d'autant plus que dans ma carte de 1743, j'avois ajouté l'existence de ces deux grands Lacs est très incertaine. Mais aujourd'huy les choses ont un certain degré d'Evidence à laquelle on ne peut se refuser. J'ay au Depot un mémoire manuscrit en deux cartes dressées en conséquence qui donnent les détails des découvertes qui ont été faites dans ces parties par le Sr. de la Veranderie et ses enfans: et quoique cette relation ne soit remplie d'une grande précision géographique. Il y a des choses qu'on ne peut revoquer en doute et dont nous allons rapporter le prix. D'abord du Lac Supérieur à la hauteur des terres ils donnent 25 lieues de la hauteur des terres au premier établissement français 954. ap le fort St-Pierre à la décharge du Lac de la Pluye. Du fort St-Pierre au fort St-Charles 80 lieues le fort est situé dans la partie du N.-O. du Lac des Bois, du fort St-Charles au fort Maurepas 100 lieues, ce fort est situé sur la rive du Nord de la Rivière de Maurepas proche l'Entrée du Lac Ounipigon.

Du fort Maurepas à celui de la Reine cent lieues. Il est bâti sur le côté du Nord de la Rivière des Assiniboels, le Sr de la Veranderie avoit bâti autrefois un fort sur la Rivière Rouge; mais il a été abandonné à cause de sa proximité avec le fort de la Reine et le fort Maurepas.

Du fort la Reine il y a un portage de 3 lieues pour gagner le Lac des Cignes qui ont la partie la plus méridionale du Lac des Prairies

enfin (*illisible*) dans ? le lac des Prairies on trouve le fort Dauphin, et du fort Dauphin il y a une route qui conduit au fort Bourbon le plus septentrional et le plus voisin de la baie de Hudson que nous ayons, mais cette route n'est guère pratiquée, on va du fort Maurepas au fort Bourbon par les Lacs, le plus Sud s'appelle le Lac Gouinipi-que ou Ouinipigon; le plus Nord le Lac Bourbon; ces lacs sont très grands, mais leur configuration ne peut se donner pour exacte.

Il y a plus, c'est que sur les distances qu'on vient de voir jay donné plus d'un grand quart de même que sur celle des lacs tant pour les contours de sinuosités que pour avoir remarqué que dans des pays où les routes sont difficiles et rudes les voyageurs font leurs distances toujours trop grandes. Tous ces détails qu'on vient de voir me sont confirmés par le journal du voyage que le Sr. le gardeur de St-Pierre fit en 1750 par ordre de la Cour pour visiter ces parties et chercher à prandre des connaissances de la mer de l'ouest.

Il est aisé de voir que ces deux grands lacs, Ouinipigon et Bourbon, sont les mêmes que ceux dont Franquelin avait connaissance et qu'il avait marqué dans la carte qu'il envoyoit à M. de Seigneay, sous les noms de lac des Assinipoiles et de lac des Christinaux et dont il marquoit la communication du dernier avec la rivière du Bourbon qui tombe dans la baie de Hudson à l'endroit où est aujourd'hui le Port Nelson où nous avions autrefois bâti le fort Bourbon que les Anglais appellent auj. le fort d'York; ainsi les premières connaissances que l'on avait négligées se trouvent aujourd'hui confirmées par les dernières découvertes.

Malgré cela je crois avoir donné encore trop d'étendue au cours des rivières et aux lacs.

DISCOURS DU PAPE.

Le *Gaulois* écrit à propos de la dernière allocution du Pape aux pèlerins français:

« Les républicains ne manqueront pas, à cette occasion, de dénoncer une fois de plus *l'intransigance* du Saint-Siège.

S'ils étaient doués, cependant, de quelque bonne foi, ils comprendraient que l'on ne peut transiger sur ce qui ne se peut discuter:

La foi, le dogme, la vérité.

En politique, on admet, dans l'intérêt de tous et sur des points nettement déterminés et circonscrits, des transactions partielles; mais, en matière de religion, le *non possumus* fut et sera toujours une règle dont il n'est pas permis de s'écarter.

On est avec le Pape ou contre le Pape, et celui qui est contre le Pape ne doit pas compter sur les sympathies des catholiques, quelles que soient les concessions auxquelles il se résigne dans un intérêt per-

sonnel. Il ne doit pas y avoir de centre-gauche dans la communauté catholique, et le Pape, en condamnant formellement les modernistes, a éclairé suffisamment la route pour que nul ne puisse se méprendre sur la nature et l'étendue de ses devoirs.

L'Eglise sait à quelles persécutions sa fermeté l'expose. Elle est patiente parcequ'elle est éternelle; elle est en possession des promesses divines, contre lesquelles les menaces humaines ne sauraient prévaloir.

Si la papauté a conservé tout son prestige, si elle est encore un objet de vénération, même pour les souverains non catholiques, c'est parce qu'elle a toujours repoussé les arrangements qui lui étaient proposés, les compensations qui lui étaient offertes aussi bien les lois de garantie du royaume italien que les cultuelles de la république française.

En dépouillant l'Eglise, on l'a grandie; elle se fût diminuée si, pour conserver une partie de son patrimoine, elle eût consacré sous une forme quelconque, la spoliation dont elle était victime."

LE DROIT NE MEURT PAS.

Un jugement du plus haut tribunal de l'Empire a décrété que les droits scolaires des catholiques du Manitoba avaient été lésés par la Législature de cette province et a reconnu à ces catholiques le droit de réclamer et d'obtenir le rétablissement des droits injustement violés par une législation anticonstitutionnelle.

Ces faits demeurent acquis. Si la violence peut avoir raison de la résistance des hommes qu'elle condamne à subir son joug, elle ne peut rien contre le droit et la justice.

L'injustice commise au Manitoba contre les catholiques, injustice qui persiste toujours, malgré certains adoucissements à ses rigueurs, en a inspiré une autre commise, en 1905, contre les catholiques des deux nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

L'acte du parlement fédéral érigeant ces deux nouvelles provinces et les incorporant dans la confédération n'a pas tenu compte des droits antérieurs des catholiques et leur a imposé un système d'écoles neutres, avec la concession d'une demi-heure d'enseignement religieux facultatif.

Que cette législation soit une violation du droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants, chacun le sait de ceux qui veulent considérer ces questions en dehors de toute préoccupation d'intérêts de partis.

Qu'elle viole aussi le droit de l'Eglise, qui doit surveiller, guider et compléter l'éducation des enfants qui lui sont incorporés par le baptême, personne ne le niera.

Mais il y a plus.

Dans trois articles publiés en janvier, mars et avril, la *Nouvelle*.

France vient de démontrer, à tout esprit dégagé des préjugés de parti, que la législation de 1905, constituant les nouvelles provinces, est contraire aux stipulations des capitulations de Québec et de Montréal incluses dans le traité de Paris, contraire également au pacte intervenu en 1870 entre la Reine et les populations du Nord-Ouest, contraire aussi à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord que le Parlement du Canada n'avait pas le droit de modifier.

De ces trois chefs, dont un seul serait suffisant, la législation de 1905 paraît bien être *ultra vires* et anticonstitutionnelle.

Le traité de Paris, et le pacte de 1870, sont de vrais contrats qui lient la couronne d'Angleterre elle-même, et l'Acte de la Confédération qui reconnaît les droits basés sur les traités, est un acte qui ne peut en rien être modifié par aucun parlement colonial.

Le travail publié par la *Nouvelle-France* et signé *Lex* est d'un légiste aussi érudit que profond, d'un logicien impeccable. Tout esprit sérieux voudra lire ces articles où les autorités apportées et les textes légaux abondent, cités en toute loyauté. Cette courageuse loyauté semble bien être celle d'un homme qui ne redoute pas plus la lumière que les dangers de la discussion sérieuse. Le sujet est traité de main de maître, parce qu'il a été étudié sous tous ses aspects par un esprit rigoureux et un homme parfaitement renseigné.

Le traité de Paris reconnu et consolidé par les diverses constitutions que l'Angleterre nous a données "accorde aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique" et la liberté de la religion catholique demande que l'Église puisse avoir ses écoles et puisse sauvegarder la foi de ses enfants. Autrement elle n'est pas libre, surtout si on oblige ses enfants à fréquenter des écoles neutres, selon la constitution des deux nouvelles provinces. Donc cette constitution viole le traité de Paris tel qu'accepté et reconnu par l'Angleterre.

"Les droits des catholiques romains, dit M. S. White, de posséder des écoles régies par eux-mêmes, quelles que soient à ce sujet les opinions de ceux qui s'y opposent, sont des droits qui leur sont réservés et garantis par la Constitution du pays, car, pour me servir des expressions du lord chancelier, "on ne peut révoquer en doute que les catholiques romains considéraient comme une chose essentielle que l'éducation de leurs enfants fût conforme à l'enseignement de leur église et donnée dans des écoles placées sous le contrôle et dirigées suivant la direction des autorités de leur église."

En 1870, un pacte est intervenu entre le représentant de la Reine et les populations du Nord-Ouest. "Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure donc que sous l'union avec le Canada, tous vos droits civils et religieux seront respectés." En conséquence l'acte fédéral de 1875 reconnaissait les écoles confessionnelles et les écoles séparées. Les ordonnances territoriales de 1892 contredisant cet acte de 1875

furent regardées comme nulles par MM. Fitzpatrick et Borden aussi bien que par Sir John Thompson et Sir Wilfrid Laurier.

Comme la législation de 1905 est clairement opposée au pacte de 1870, elle est donc nulle.

La clause 93 de l'Acte de la Confédération reconnaît le droit aux écoles *confessionnelles* dans les provinces où ces écoles existaient de par la loi. Or, elles existaient dans les territoires du Nord-Ouest. Et l'on a si bien compris la portée de cette clause 93 que la constitution des nouvelles provinces a tenté de la modifier en supprimant les écoles *confessionnelles* pour ne parler que des écoles *séparées*, qui seront en tout semblables aux autres, de par la loi, excepté de ce qui concerne la demi-heure de catéchisme facultative, à la suite de la classe ordinaire. Cette nouvelle constitution des provinces est donc contraire à l'Acte de la Confédération.

Chacun aimera à voir les développements et la confirmation de ces raisons trop sommaires dans les pages si substantielles et si fortes de la *Nouvelle-France*.

Ces pages de bonne science et de bonne logique, aussi calmes que vigoureuses, consoleront nos frères vaincus et dépouillés de la base et leur feront voir que s'ils n'ont pas la force, ils ont au moins l'honneur et le droit.

Or le droit ne meurt pas, à moins que tous n'y renoncent volontairement. Les défenseurs peuvent pour un temps lui faire défaut et il semble alors descendre au tombeau, que ses ennemis ont voulu lui creuser. Mais il y reste vivant. De temps à autre il soulève le couvercle de son cercueil pour proclamer qu'il vit toujours, pour voir si la génération des courageux et des justes ne se lève pas pour prendre sa défense, pour proclamer que la justice seule élève toujours les nations et que c'est à elle que reviendra la victoire finale assurée.

Les vaincus ne songent peut-être pas à entrer en lutte contre les vainqueurs, mais ils gardent le droit de leur dire de temps à autre que la force n'est pas le droit. L'amour de la paix peut faire cesser les revendications, pour un temps, mais il ne peut imposer la résignation à l'injustice ni l'oubli, du droit violé, toujours vivant.

L'Action Sociale, 25 avril 1910.

NOTRE-DAME D'AUVERGNE.

FAVEUR OBIENUE.

(Avec bien d'autres.)

A la demande de M. le curé de Notre-Dame d'Auvergne nous publions le récit suivant:

Melle Aurore Thibault, 18 ans, de Berlin, N.-H., était d'après le rapport des Médecins, atteinte de tuberculose dans les jambes. Elle

ne pouvait s'en servir et se traînait péniblement avec deux béquilles. Quelques docteurs voulaient tenter l'amputation des membres pour sauver la vie. La famille s'y opposa. Très chrétienne, cette famille avait entendu dire qu'il se formait dans l'Ouest une paroisse en l'honneur de Marie, et elle avait résolu de venir demander à la Reine des prairies, à Notre-Dame d'Auvergne, la guérison que ne pouvait lui octroyer la Science. On envoya le frère aîné choisir du terrain, puis après avoir surmonté, comme bien d'autres, les difficultés qui surgirent contre la formation de cette paroisse, on se mit en route. Dès que fut décidé le départ, la jeune fille qui avait mis toute sa confiance, tout son espoir en Notre-Dame d'Auvergne, sentit du mieux. Le mieux s'accrut à mesure qu'on approchait. A Swift-Current il était déjà très sensible. Il devint surtout saisissant pour le public, lorsque, arrivée dans la paroisse, Melle Thibault fut conduite en voiture à l'église pour entendre la Sainte Messe le premier dimanche. Descendant de voiture, laissant ses béquilles, sans leur secours elle monta la colline, et entra au sanctuaire.

Depuis ce temps, elle n'utilise plus ces tristes compagnes de toute sa jeunesse, elle va de mieux en mieux et fait à pied de bonnes marches à travers la prairie.

Gloire donc et Reconnaissance, à notre puissante Protectrice Notre-Dame d'Auvergne!

A. ROYER.

RACE ET RELIGION AU CANADA.

Sous ce titre, M. Francis W. Grey a publié dans le *Month* de Londres, livraison de février, un très intéressant article sur la question de race et de religion au Canada.

L'Action Sociale de Québec a résumé cette étude dans ses numéros des 28 février, 2, 4 et 7 mars. Nous reproduisons avec plaisir et faisons nôtre la conclusion du confrère:

Nous remercions bien cordialement l'auteur vraiment bien inspiré de ces pages sur un des problèmes les plus douloureux qui existent pour les Canadiens français. Son impartialité, sa hauteur de vue et même sa réelle bienveillance pour le groupe nombreux qui n'est pas celui de sa race et de sa langue, nous rendent son témoignage doublement précieux. Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons un écrivain anglais dont l'âme soit assez élevée pour nous rendre ainsi justice, mais nous devons bien aussi avouer que nous n'avons pas été gâtés sur ce point, moins encore par nos frères irlandais, que par les anglais ou les écossais. Nous le remercions spécialement d'avoir compris la délicatesse du sentiment et la solidité des raisons qui nous lient inséparablement à notre religion et à notre langue.

En bon anglais pratique et intelligent il a sans doute compris

que notre langue comme notre religion nous sont un motif de loyauté à l'Angleterre et sont pour celle-ci un garant de notre fidélité. Ce double sentiment s'est retrouvé si mêlé à toute la trame et à toutes les conséquences de notre histoire! C'est notre religion qui nous a dit d'obéir fidèlement à l'Angleterre et c'est notre sentiment religieux profondément blessé par la Révolution française qui a brisé à tout jamais les quelques espérances qui avaient pu survivre au traité de Paris. C'est la conservation de notre langue et de notre foi qui nous a maintenus séparés de la République voisine, qui nous empêcha et nous empêche encore de lui tendre les bras, aux heures pénibles de notre histoire.

Ainsi notre fidélité à l'Angleterre se confond, à nos yeux, avec notre fidélité à nous-mêmes, bien plus avec notre fidélité à Dieu.

Nous voulons continuer à vivre tels que nous sommes restés n'opprimant jamais personne, mais repoussant également toute oppression d'où qu'elle puisse venir. Il est pénible pour nous et malheureux pour l'Eglise qu'une question aussi irritante ait été soulevée, mais n'oublions pas que ce ne sont pas les prétentions de la majorité canadienne française qui ont soulevé cette irritante question.

Quels que soient les torts réels ou imaginaires que l'on puisse nous reprocher, il en est un dont nous n'avons jamais souillé notre histoire celui d'avoir opprimé ou méprisé aucun groupe de nos compatriotes pour lui enlever cette part de son âme qu'est sa langue maternelle.

Cette justice et même cette générosité que nous devons à la protection de Dieu nous font espérer encore en lui. Il nous a donné de survivre à bien des attaques redoutables et même violentes, il nous accordera encore de déjouer les intrigues tendant à faire disparaître notre langue, même dans les provinces où nous formons la moitié au moins de la population catholique.

Toute attaque sur ce point, pour douloureusement pénible qu'elle soit, ne peut servir qu'à aviver notre patriotisme et à ranimer notre courage, pour les combats où nous défendrons jusqu'au bout notre langue et notre foi."

BENEDICTION DE L'EAU DANS UNE LOCALITE RUTHENE.

M. l'abbé D. Claveloux, prêtre du diocèse, qui étudie présentement le ruthène en Galicie et se prépare à passer au rite de ce nom, nous adresse l'intéressante communication suivante:—

La cérémonie la plus touchante et la plus pittoresque de la liturgie ruthène est, à coup sûr, la bénédiction de l'eau, le jour de l'Épiphanie grecque, qui est considérée comme une des plus grandes fêtes de ce rite. Sitôt le Saint Sacrifice achevé, les portes de l'église s'ou-

vrent et laissent s'écouler en procession la foule pieusement empressée des fidèles; puis ce sont les saints étendards, les icônes vénérées qui s'avancent précédant les prêtres revêtus de leurs ornements aux formes antiques et coiffés du kolbach. Les autorités du lieu, en grande tenue, viennent à leur tour; et c'est au son des cloches, au bruit des détonnations multipliées, au tintement des sonnettes, que le cortège, avec une lente majesté, se dirige vers l'estrade enguirlandée, dressée sur la rivière même, où doit avoir lieu la cérémonie. — Il est de tradition — tradition touchante — que le clergé du rite latin et ses fidèles, s'il existe dans la localité une paroisse de ce rite, se joignent, en signe d'union, au clergé et aux fidèles du rite ruthène et prennent part à la bénédiction. On est témoin d'un émouvant spectacle; lorsque les deux cortèges se rencontrent, les étendards s'inclinent et se saluent par trois fois avant de se confondre, et les prêtres se mêlent aux prêtres et les fidèles aux fidèles. Lorsque la procession est arrivée sur le bord de la rivière, commence une cérémonie d'un symbolisme profond et d'un cachet tout oriental. A la suite de leçons et de prières d'une grande élévation de pensée et d'une belle ampleur, l'officiant, tour-à-tour, plonge par trois fois dans l'eau courante et limpide un ciergé à trois branches et le crucifix qu'il tient à la main, après avoir trois fois aussi, exhalé sur elle son souffle en forme de croix et l'avoir signée de sa main. Alors il asperge la foule avec l'eau qui vient d'être ainsi bénite solennellement et en présente à boire à chacun des plus notables assistants, avant de se retirer avec les membres des clergés réunis. La foule, elle, n'a point attendu la fin de cette dernière cérémonie, et c'est un spectacle des plus curieux que de la voir se précipiter au bord de la rivière et jusqu'au milieu de l'eau, y plonger avidement les mains pour en boire, s'en laver le visage et y puiser au moyen de récipients des plus divers. Cette eau, qui a reçu la bénédiction du prêtre possède, à leurs yeux, une vertu qui doit les préserver, eux et ce qui leur appartient, de toute influence maligne. Dieu bénisse une foi si simple et leur confiance dans les choses saintes!

DING! DANG! DONG!

— Monseigneur l'Archevêque a été traité avec les plus grands égards sur l'*Émyress of Britain* et Sa Grandeur a été heureuse de constater que les traditions de gentilhommierie de la célèbre compagnie du Pacifique Canadien se retrouvent sur mer aussi bien que sur terre. — Comme l'*Action Sociale* l'a annoncé, Mgr l'Archevêque est allé en Angleterre et en France pour des questions d'emprunts d'argent et aussi pour compléter à Contrexéville la cure qu'il a faite, il y a deux ans. Son médecin M. le Dr. D. Masson de Montréal, après l'avoir examiné et consulté, à l'Hotel-Dieu, a trouvé son client en très bonne santé, mais affaibli; et il lui a conseillé d'aller prendre à Con-

trexéville un repos dont il a grandement besoin. — Chacun saura par la dernière circulaire de Monseigneur à qui il doit s'adresser pour les affaires.

Mgr. Guglielmo Pifferi, des Ermites de Saint-Augustin, évêque titulaire de Porphyre, et curé des Sacrés Palais Apostoliques est mort le 29 avril dernier, au Palais du Vatican (Rome), entre les bras du Souverain Pontife. Mgr Pefferi était le "Sacriste" de la chapelle du Pape, depuis le temps de Pie IX.

— Mgr O'Connell, archevêque de Boston, a donné une conférence tout récemment, qui fut bien écoutée par les membres de la *Fédération des Sociétés catholiques de Lowell, Mass.* Sa Grandeur traita le sujet de la "loyauté", et à ce propos, Elle stigmatisa la conduite régente de M. Roosevelt, vis-à-vis du Pape.

— Le 1er congrès de Tempérance du diocèse de Québec, tiendra ses séances à Québec même, du 31 août au 4 septembre de cette année. Le Comité d'honneur se compose comme suit:
PROFECTEUR: Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin, archevêque de Québec.
PRESIDENT D'HONNEUR: Sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

VICE-PRESIDENTS D'HONNEUR: Sir Louis Jetté, président de la Cour d'Appel de la province de Québec; Sir Lomer Gouin, Premier Ministre de la province de Québec; Son Honneur M. Napoléon Drouin, maire de Québec; M. l'abbé Amédée Gosselin, Recteur de l'Université Laval. Comme on le voit, ce congrès est préparé par des hommes de marque, et il promet d'être un succès. Nous reviendrons sur ce congrès bientôt.

— Le nouveau roi Georges V s'oppose résolument à lire devant le Parlement la résolution suivante, qui contient des affirmations injurieuses à l'égard des catholiques. Comme il a été beaucoup question de cette déclaration en ces derniers jours, nous pensons que nos lecteurs seront bien aises d'en savoir la teneur: La voici:

"J'affirme solennellement et sincèrement, devant Dieu, que je crois que dans le sacrement établi pendant la Cène, le pain et le vin ne sont pas changés en chair et en sang de Jésus-Christ, pendant ou après la consécration; que les prières à la Vierge Marie ou aux saints, et la célébration de la messe comme elle est faite actuellement dans l'Eglise de Rome, sont des choses qui appartiennent à la superstition et à l'idolatrie.

"J'affirme solennellement, devant Dieu, que je fais cette déclaration dans le sens simple et ordinaire des mots, tel qu'il est compris

par les protestants anglais, sans réserve et sans équivoque, et sans dispense accordée à cette fin par le pape ou par toute autre autorité."

— Le chroniqueur du *Correspondant*; revue française bien connue apprécie d'une façon très flatteuse, l'ouvrage de M. le Juge Routhier, *Le Centurion*.

Nous souhaitons que ce roman des temps messianiques qui a si bien atteint son but, à savoir d'inspirer le goût de lire les évangiles, se répande dans toutes les familles.

— Le 20 mai dernier, Monseigneur Ireland, archevêque de Saint-Paul donnait la consécration épiscopale à 5 de ses nouveaux suffragants, et à son propre auxiliaire. La cérémonie, on se l'imagine, fut des plus imposantes. Mgr F. A. Dugas, P. A., v. G. Administrateur du diocèse, et le R. P. Filiatrault S. J., recteur du collège de St-Boniface, assistèrent à cette cérémonie si grandiose.

— Le Rév. P. Delaëre, c. ss. r., est revenu de son voyage dans l'Est.

— Un rapport du Synode russe signale, avec dépit, que depuis la publication de l'ukase sur la tolérance religieuse (avril 1905), dans les provinces de la Russie Occidentale, 300 000 orthodoxes environ sont passés au catholicisme. On sait que les missionnaires franciscains ont joué et jouent encore un grand rôle dans cet imposant mouvement de conversions.

— Le journal *Le Canadien-Français* va entrer avec son prochain no. dans sa 2ème année. Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour féliciter le rédacteur de cette feuille mensuelle et la recommander à nos lecteurs. *Le Canadien-Français* annonce pour le mois prochain des articles particuliers sur notre fête nationale "Saint Jean-Baptiste."

— Il faut redire à ceux qui l'oublient, cette vérité fondamentale, que le professeur Leacock, entre autres, rappelle souvent à l'esprit de ses auditeurs d'origine anglaise: — le Canada n'est pas un pays anglais, mais l'héritage commun de deux races, de deux civilisations; et son histoire et sa constitution, comme la solution de tous ses problèmes nationaux, doivent porter la marque de cette double origine et de cette mentalité complexe. — Henri Bourassa, dans le *Devoir*.

R. I. P.

M. l'abbé J. Goiffon, de Mendota, Minn., décédé le 6 mai dernier à l'âge de 86 ans.